

Les points 7 et 8 sont soumis à un vote unique

Délibérations CA 2021 / 07 / 06 – 5 à 6

Point 7 de l'Ordre du Jour

BILAN 2020 de la CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 5

Délibération CA 2021 07 06 - 5 :

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Bilan 2020 de l'utilisation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 7 juillet 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **08 JUIL. 2021**

Point 8 de l'Ordre du Jour

AUTORISATION d'ACCUEILLIR des VOLONTAIRES en SERVICE CIVIQUE*Document transmis aux Administrateurs*

Conformément au II. de l'article L120-1 du code du service national, le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'Etat, ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation. Cet engagement est effectué auprès de personnes morales agréées. La personne morale agréée est un organisme sans but lucratif de droit français ou une personne morale de droit public.

Conformément à l'article L120-7 de ce code, le contrat de service civique organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre la personne volontaire et l'organisme d'accueil. Le statut du jeune volontaire est en cela spécifique.

L'université bénéficie depuis le 25 août 2014 d'un agrément délivré par l'agence nationale du service civique, renouvelé le 30 janvier 2018. Cet agrément arrive à échéance en août prochain.

Afin de permettre à l'Université de Lorraine de continuer à recevoir des volontaires du service civique, la délibération du Conseil d'Administration constitue une formalité préalable obligatoire.

Délibération CA 2021 07 06 - 6:**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité l'Établissement à accueillir des volontaires en service civique, en vue de l'obtention d'un nouvel agrément.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 7 juillet 2021

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 08 JUIL. 2021